



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



FLASH INFO

8 septembre 2016

MEDECINE DE PREVENTION : DES MESURES D'URGENCE DOIVENT ETRE PRISES

Un groupe de travail sur la médecine de prévention/médecine du travail dans la Fonction publique s'est tenu à la DGAFP le 6 septembre 2016.

FORCE OUVRIERE était représentée par Olivier Bouis, Annie Coquin-Georgeac (Médecin de prévention) et Thierry Iva.

Dès le début de la réunion, la DGAFP a reconnu la crise de la médecine de prévention en l'attribuant essentiellement à la pénurie générale de médecins en France, ainsi que par l'attrait insuffisant de la spécialité « médecine du travail » dans les facultés de médecine. Sans nier cette réalité, FO a dressé un constat plus précis sur la situation.

Dans les secteurs de la Fonction publique où les moyens accordés à la médecine de prévention n'ont jamais permis que la simple surveillance médicale soit effective, il n'y a aucune amélioration.

De surcroît, dans les ministères qui ont pu bénéficier, pendant une période, d'une médecine de prévention, la situation se dégrade et devient extrêmement préoccupante. En effet, les conditions d'exercice que subissent les médecins de prévention provoquent leur fuite alors que leur nombre est déjà très insuffisant.

Certains médecins de prévention quittent la Fonction publique pour exercer dans les services inter-entreprises du privé. D'autres médecins prennent leur retraite avant même d'avoir toutes leurs annuités, découragés par leurs conditions de travail.

Le manque de secrétaires médicaux oblige nombre de médecins à passer un temps considérable à des activités administratives, au détriment de leurs missions premières. De plus, les tâches des médecins de prévention ne font qu'augmenter.

En effet, les agents publics subissent de plein fouet les réformes incessantes et la dégradation des services publics par les politiques d'austérité. La souffrance au travail ne fait qu'augmenter.

Il suffit de prendre l'exemple des risques psycho-sociaux pour s'apercevoir que le travail des médecins de prévention s'est considérablement alourdi au fil des années.

Leur rémunération, en revanche, reste bien inférieure à celle des médecins du travail du privé.

La DGAFP a ensuite orienté la discussion sur les activités qui pourraient être déléguées sous la responsabilité du médecin, à d'autres personnels, y compris en dehors du service de médecine de prévention, à tout agent présent sur le lieu de travail.

FO a dénoncé cette logique qui consiste à demander au médecin de prévention de se concentrer sur les tâches les plus urgentes et de prendre la responsabilité de déléguer une partie de ses missions à on ne sait qui, dans une situation de pénurie générale. Cela revient, en fin de compte, à faire porter au médecin la responsabilité de la carence qui incombe entièrement à l'administration.

FO a donc insisté sur le fait qu'il était nécessaire de créer des emplois de secrétaires médicaux ou d'infirmiers, mais que les missions de chaque personnel médical devaient être clairement définies et respectées. Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du service de médecine de prévention, sans se contenter d'une gestion de la pénurie.

FO a donc rappelé son attachement à la réglementation définissant la surveillance médicale des agents, réalisée par le médecin de prévention.

Une autre préconisation de la DGAFP a consisté à vouloir mutualiser des services de médecine de prévention. Cette mesure serait censée permettre une couverture médicale plus large des agents.

Pour FO, une mutualisation de la pénurie ne résoudra en rien la crise de la médecine de prévention. Au contraire ! Les médecins de prévention ont besoin de bien connaître le milieu professionnel dans lequel ils interviennent. La multiplication des milieux d'intervention dégradera encore leurs conditions d'exercice et augmentera la fuite des médecins.

Pour FO, l'amélioration du fonctionnement des services de médecins de prévention, au bénéfice de l'ensemble des agents, passe par une amélioration des conditions d'exercice des médecins de prévention.

Pour cela, il y a des mesures d'urgence à prendre en termes de recrutement des personnels qualifiés et de rémunération.

